

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1329

présenté par

Mme Trastour-Isnart, Mme Blin, M. Reda, M. Emmanuel Maquet, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Meunier, Mme Audibert, Mme Corneloup, M. Cinieri, Mme Boëlle, M. Aubert, M. Pauget, M. Di Filippo, M. Cattin, Mme Louwagie, M. Jean-Claude Bouchet, M. Parigi et Mme Tabarot

-----

**ARTICLE 14**

I. – À la première phrase de l’alinéa 5, supprimer les mots :

« en France ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression aux alinéas 8, 14, 18 et 22

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rendre cohérent l’esprit de cet article.

La formulation actuelle laisse entendre qu’il faut que la polygamie soit établie sur le territoire français pour que la personne concernée se voit refuser le document de séjour.

Il convient dès lors de supprimer les termes « en France » de façon à ce que toute personne polygame voit son document de séjour refusé.

Tel est le sens du présent amendement.